Naissance de l'action syndicale wallonne

Nicolas LATTEUR • Septembre 2019

Aborder l'histoire de la FGTB durant l'après-guerre, c'est notamment s'intéresser à un courant, le renardisme, qui a fortement marqué son programme et son action durant cette période et au-delà.

CENTRE D'ÉDUCATION POPULAIRE
ANDRÉ GENOT
rue de Namur 47 • 5000 Beez
T. 081/26 51 52 • F. 081/26 51 51
cepag@cepag.be • www.cepag.be

Introduction

Il sera d'abord question de la naissance du renardisme et de son rôle successivement dans :

- la résistance à l'occupant allemand pendant la guerre 40-45 ;
- la création de la FGTB ;
- l'affaire royale ;
- l'élaboration d'un nouveau programme pour la FGTB - les réformes de structure - ;
- la grève de l'hiver 60-61 et la lutte contre la dégradation des acquis sociaux ;
- la fédéralisation du mouvement socialiste et de la Belgique.

Au travers de ces moments centraux de l'histoire de la FGTB et de la Belgique, nous aborderons ici deux questions :

- comment l'histoire peut éclaircir, interpeller, interroger certains combats et débats actuels ?
- quels sont les points d'ancrage idéologiques qui y sont liés ?

Naissance du renardisme

Le terme « renardisme » provient du nom du dirigeant syndical liégeois André Renard[1]. Né en 1911, André Renard fait ses premières armes syndicales comme délégué à Espérance-Longdoz, grande usine sidérurgique du bassin liégeois. Licencié pour son activisme dans plusieurs usines, André Renard est engagé en 1937 à la fédération des métallos. Mobilisé en 1939, prisonnier de guerre, libéré pour raisons de santé en 1942, il tente de réorganiser les métallos en pleine occupation allemande.

C'est ce contexte qui donne **un nouveau visage à l'action syndicale**. C'est dans la résistance et la clandestinité qu'elle se reconstruit[2].

Bientôt les comités de lutte syndicale du parti communiste fusionnent avec la fédération des métallos, et la popularité d'André Renard devient très importante, tout comme celle de Robert Lambion et Raymond Latin. Ils organisent des actions de grève contre la déportation de travailleurs en Allemagne et seront à la base de la création du mouvement syndical unifié (MSU). Il s'agit d'un syndicalisme clandestin.

A l'approche de la libération, le MSU consolide ses positions dans la majorité du syndicalisme wallon. Il organise des milices syndicales pour protéger les grévistes contre les attaques allemandes. L'outil de la grève est utilisé pour exiger la fixation d'un salaire minimum, l'organisation de l'approvisionnement alimentaire, un système de sécurité sociale et le contrôle ouvrier.

[1] Pierre Tilly, André Renard, Le Cri/Fondation André Renard, 2205.
[2] Rick Hemmerikx, « Le mouvement syndical unifié et la naissance du renardisme », Courrier hebdomadaire du CRISP, Bruxelles, n°1129-1120, 1986.

Dans le contexte de la guerre, les armes que se forgent les syndicalistes résistants sont forcément inspirées de l'autonomie et de l'action directe. Tout parti étant interdit, on ne peut compter que sur ses propres forces et ses propres moyens d'action pour arriver à un résultat.

Création de la FGTB

Le **front commun syndical** est chose récente. Les premières revendications communes avaient été émises en 1936 par le syndicat socialiste et le syndicat chrétien : augmentation du salaire minimum, semaine des 40 heures, garantie pour l'exercice de la lutte ouvrière, congés payés.

André Renard partageait avec d'autres syndicalistes **l'espoir de regrouper tous les syndicats au sein d'une même confédération**. Au lendemain de la guerre, des négociations sont menées entre des responsables syndicaux afin de créer une grande fédération syndicale.

Anéanti par le retrait de la CSC, la réunification concerna la CGTB (socialiste et directement liée au PSB), les comités de lutte syndicale de tendance communiste, le MSU et la SGSP (syndicat général des services publics) tous deux renardistes. Ces syndicats formèrent la FGTB.

A sa fondation, les renardistes :

- revendiquent **la fin du cumul politique et syndical**, vieille tradition dans le mouvement socialiste belge. A l'époque certains syndicalistes étaient en même temps parlementaires. Or, pour André Renard, le cumul des mandats ne laissait pas au syndicat suffisamment d'autonomie. Même si l'application de cette mesure fut reportée, il n'en reste pas moins qu'elle laisse une marque importante sur le mouvement syndical encore aujourd'hui ;

- influencent également fortement **la déclaration de base de la FGTB**, qui est toujours son texte fondateur à l'heure actuelle. On y retrouve les principes de l'indépendance syndicale et de lutte des classes en vue de l'abolition de l'exploitation des classes laborieuses.

Toutefois, ce courant n'est pas suivi dans sa volonté de créer et de donner une plus grande place **aux structures interprofessionnelles** au sein du syndicat.

La FGTB dans la tourmente de l'affaire royale

La question du fédéralisme n'est pas constante en Belgique et au sein de la FGTB dans les années d'après-guerre même si des personnalités syndicales tels que André Genot ou Willy Schugens ont pris part au congrès wallon de 1945.

C'est en 1948 que André Renard va se profiler comme le défenseur des intérêts wallons au moment où les votes du congrès de la FGTB ont eu pour conséquence d'écarter certains militants des instances dirigeantes, notamment les dirigeants syndicaux de tendance communiste. Il apparaît que le vote a un caractère communautaire[3].

André Renard regrette qu'on ne tienne pas davantage compte de la nécessité d'équilibre entre les Flamands et les Wallons. André Renard signe, avec d'autres syndicalistes wallons, un manifeste réclamant notamment une représentation plus équitable des tendances et des régions, allant jusqu'à mettre en cause la légitimité du Bureau de la FGTB sur une majorité de travailleurs wallons du fait de sa composition.

En 1948, après l'éviction des dirigeants syndicaux de tendance communiste, il ne reste plus au sein de la FGTB qu'essentiellement deux courants, chacun majoritaire dans sa Région :

- l'un, majoritaire essentiellement en Flandre, est fortement lié au PSB. Le cumul des mandats politiques et syndicaux est monnaie courante. Le président de la FGTB, Louis Major, est lui-même parlementaire socialiste. Cette pratique divise le travail des deux organisations : au syndicat le terrain social et économique, autrement dit les revendications et négociations pour l'amélioration des conditions des salariés, au parti de définir au jour le jour quelles alliances nouer et les objectifs qu'il se donne à court, moyen et long termes. Dans cette optique, le syndicat renonce à son rôle politique et se cantonne à un rôle strictement économique ;

- l'autre courant, renardiste, minoritaire sur le plan national, est majoritaire en Wallonie. Plus indépendant à l'égard des partis politiques, il entend élaborer son propre programme politique et ne pas cantonner le syndicat dans un rôle strictement socio-économique.

Encore aujourd'hui, dans nombre de questions, la FGTB s'est prononcée sur des problématiques qui sortent du champ strictement socio-économique, des rapports de travail : la question des centres fermés et des conditions de vie des sans-papiers par exemple, la revendication de puiser dans d'autres revenus (les grosses fortunes,…) pour que les sources de financement pour la sécurité sociale ne soient pas uniquement les revenus du travail.

Mais pour revenir à la période de l'après-guerre, ce qui domine l'actualité – outre l'obtention de l'instauration d'un régime de sécurité sociale – c'est l'affaire royale. Les syndicats sont tenus en alerte devant un éventuel retour du Roi Léopold III. Ce dernier avait été critiqué pour son attitude pro-collaborationniste avec l'occupant allemand et ses conceptions politiques antidémocratiques.

[3] Jean Neuville et Jacques Yerna, Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique, Bruxelles, POL-HIS, 1991.

Pour beaucoup, notamment chez les militants syndicaux qui ont lutté de toutes leurs forces dans la résistance, le retour de Léopold III au trône serait inacceptable. La FGTB a d'ailleurs pris position publiquement pour l'abdication du Roi. L'arme de la grève générale est clairement évoquée chez André Renard.

Mais l'opposition au retour du Roi est clairement liée à un combat social. Il s'agit de lier la revendication d'abdication à des revendications sociales, notamment celles de nationalisation du crédit et des industries de base et création de conseils d'entreprise donnant pouvoir aux travailleurs en matière d'orientation économique et sociale dans les entreprises.

Le gouvernement décide finalement d'organiser le 12 mars 1950 une consultation populaire sur la question du retour du Roi. Si 57,68 % des électeurs se sont prononcés en faveur du retour, la Wallonie et Bruxelles se sont majoritairement orientées pour le non avec 58 et 52 % des voix. C'est la Flandre, plus cléricale et conservatrice, qui a voté pour le oui à 71 % des voix.

La FGTB liégeoise marque sa solidarité avec les travailleurs flamands, condamne le cléricalisme flamand et le souverain qu'il veut imposer à la Wallonie. Les différentes branches du mouvement socialiste se réunissent sur le plan wallon et reconnaissent l'enjeu wallon comme partie intégrante de la question royale.

Au Congrès national wallon du 26 mars 1950, André Renard apporte l'adhésion de la FGTB liégeoise. **Il lie à nouveau intérêt wallon et revendication sociale.**

Les syndicalistes wallons de la FGTB seront à la tête de la lutte contre le retour du Roi. Les luttes ont des accents insurrectionnels[4]. André Renard réactive les réseaux créés pendant la résistance et la plupart des militants ouvriers sont armés. Des mouvements de grève se succèdent, parfois accompagnés de graves incidents. Des policiers abattent des grévistes lors de manifestations à Grâce-Berleur. Un projet de gouvernement provisoire a été élaboré dans les locaux de la FGTB à Liège.

L'abdication du Roi, alors que le mouvement d'opposition ne cesse de se développer et prévoit l'organisation d'une marche sur Bruxelles, vient mettre fin à l'initiative.

La prise de position wallonne de Renard en mars 1950 est pourtant une donnée capitale. Le type de fédéralisme qu'il préconise apparaît clairement comme un engagement de type progressiste, de gauche, ce qui n'est pas nécessairement la même optique que celle défendue par les instances du mouvement wallon. D'autre part, ses positions ne font pas l'unanimité dans le monde socialiste, notamment au sein du parti, où on le taxe de régionaliste.

Un éclairage sur la revendication fédéraliste wallonne permet de la situer dans une perspective de gauche à l'écart de tout nationalisme.

La revendication fédéraliste chez les syndicalistes wallons n'est pas nationaliste. Il ne s'agit pas d'appliquer un principe de préférence nationale. Parce qu'il existe une majorité plus importante pour développer une politique de progrès social en Wallonie, le fédéralisme est revendiqué. Il est même envisagé comme pouvant susciter ensuite une redynamisation des luttes sociales en Flandre, les conquêtes wallonnes faisant « tâche d'huile ».

[4] Jules Gérard-Libois, José Gotovitch, Léopold III de l'an 40 à l'effacement, POL-HIS, Bruxelles, 1991.

Le fédéralisme est considéré au départ comme moyen pour réaliser les réformes économiques et sociales nécessaires à l'émancipation de la classe ouvrière wallonne bloquée par le nord du pays encore sous le joug du cléricalisme[5].

La revendication fédéraliste s'accompagne donc d'une volonté de procéder à de profondes réformes du système capitaliste.

Les réformes de structure

Après l'affaire royale, la revendication fédéraliste retombe dans l'oubli. Elle ne sera remise en avant que lors des grandes grèves de l'hiver 60-61.

Nous sommes donc au début des années '50. Le parti catholique gouverne à lui seul la Belgique pendant 4 ans. Le mouvement ouvrier est au creux de la vague.

La conjoncture économique est devenue difficile autour de 1952-1953, le chômage et la question du plein emploi sont au centre du congrès de la FGTB de 1951. Les chiffres du chômage affolent les cercles syndicaux, les revenus stagnent et des usines ferment. De plus, le vieillissement structurel de l'économie wallonne inquiète de plus en plus.

C'est l'occasion pour les renardistes de tenter de relancer le mouvement ouvrier socialiste en lui donnant un nouveau programme et de nouveaux objectifs de lutte.

L'idée de s'entourer d'un groupe d'intellectuels et de praticiens est présente dans l'esprit de Renard dès les années 40 pour donner une légitimité au programme de la FGTB. Sous le leadership d'André Renard, une commission d'études est finalement créée en 1951. Son originalité réside notamment dans le fait qu'elle réunit des syndicalistes et des intellectuels (Jacques Yerna, Jacques Defay, René Evalenko, Henri Janne, Ernest Mandel…). Fait peu fréquent en Belgique.

Cette commission d'études élaborera le programme des réformes de structure, adopté par le syndicat lors de deux congrès extraordinaires en '54 et en '56. Il sera le programme mis en avant dans les luttes sociales des années à venir et constituera le pôle de rassemblement de la future tendance de gauche au sein du parti socialiste. Groupement qui se voudra être le relais politique du renardisme au sein du parti socialiste belge.

Il est intéressant de se pencher sur le programme des réformes de structure car ce programme porte l'idéologie et les valeurs qui sont au fondement de l'action syndicale.

Le programme des réformes de structure consiste en un ensemble de mesures de politique économique destinées à assurer l'expansion économique et le plein emploi. Il revendique :

- *la nationalisation de l'énergie* (à l'exception du secteur pétrolier) : la désorganisation des secteurs du gaz, de l'électricité et du charbon entraînent des prix trop élevés ;

[5] Chantal Kesteloot, « Le Mouvement populaire wallon et la prise de conscience politique du mouvement wallon (1961 -1965) », Cahiers marxistes, février-mars 1988.

— *la planification souple :* il s'agit de coordonner les interventions économiques de l'Etat et d'assurer un cadre aux initiatives du privé. Il s'agit entre autres de doter le pays d'un instrument de financement et d'investissement pour prendre le relais du secteur privé jugé trop peu dynamique. Cette institution recevrait des attributions très larges et pourrait jouer le rôle d'une société financière publique habilitée à créer des entreprises nouvelles en collaboration avec le secteur public ou le secteur privé ;

— *le contrôle des holdings :* ces groupements financiers ne sont soumis à aucun contrôle et ont un pouvoir politique énorme. Ils contrôlent l'industrie belge et congolaise et adoptent une politique de passivité dangereuse pour les structures de l'économie et pour l'emploi. En effet, à l'époque, une dizaine de groupes financiers gèrent un patrimoine économique estimé à plus de 350 milliards de francs. Cette intégration financière est complétée par une intégration économique grâce aux cartels et aux ententes. L'économie belge est donc étroitement dirigée par des intérêts privés qui sont jugés responsables des déficiences structurelles de cette même économie. André Renard a dénoncé fermement ces gestionnaires de société qui n'ont de compte à rendre qu'à eux-mêmes et qui, vu le déficit permanent de l'Etat, sont en mesure d'exercer une pression efficace sur l'Etat. Il propose une solution : les pouvoirs des holdings et des groupes financiers doivent revenir à la nation. Cela implique la planification de l'économie par les pouvoirs publics. Il propose de contrôler les aides financières apportées aux entreprises et de les assortir d'obligation de résultats en termes d'emploi notamment ;

— *l'instauration d'un service national de santé ;*

— *la substitution au sénat* d'un conseil économique et social renforcé, représentatif des forces économiques et sociales organisées, la Chambre des députés disposant du pouvoir final de décision ;

— *l'instauration de la démocratie économique* dont l'objectif final doit être la gestion démocratique et coopérative des entreprises.

Ce programme se voulait à la fois combiner revendications immédiates au niveau socio-économique pour les travailleurs et objectifs de lutte qui remettent en question les rapports de production, les privilèges de la classe capitaliste, l'existence du système capitaliste lui-même. Il est hanté par la perspective d'un vieillissement structurel de l'économie belge dont la conséquence serait l'aggravation du chômage.

Le contrôle ouvrier deviendra aussi revendication du courant renardiste dès 1958. Il s'agit de l'exercice d'un droit par les travailleurs et leurs organisations : celui de limiter, ou mieux d'éradiquer, l'arbitraire des pouvoirs et des décisions auxquels sont confrontés les salariés sur leur lieu de travail mais également au niveau des instances économiques, sociales et politiques. Il passe par le fait de formuler des propositions alternatives en matière de gestion des entreprises grâce à une information complète et préalable aux décisions de gestion. Les thèses sur le contrôle ouvrier seront adoptées par un congrès extraordinaire de la FGTB en janvier 1971[6]. Elles sont d'une grande actualité, car elles concernent précisément la création d'instances démocratiques dans les relations de travail.

[6] Guy Desolre, 50 ans de débat sur le contrôle ouvrier, Bruxelles, Editions de la Taupe, 1970.

A la lecture du programme des réformes de structure, on peut voir développer une lecture syndicale de certains débats actuels :

- plutôt que de libéraliser le secteur de l'énergie, le programme propose la nationalisation du secteur. Le programme des réformes de structure va à l'encontre de la mode actuelle néo-libérale de privatisation et d'introduction de la concurrence y compris pour les services publics. Il propose, non pas la régulation par le marché et la guerre entre concurrents qui laissent sur le carreau nombre de travailleurs **mais l'appropriation par le domaine public** de secteurs centraux de l'économie ;

- plutôt que de laisser faire le marché, les réformes de structure proposent **des mesures de planification afin précisément d'endiguer la violence sociale qu'il génère** ;

- le rapport souligne la place prépondérante des groupes financiers dans l'économie et propose d'en contrôler les agissements ; encore une fois à l'encontre des possibilités qu'ont aujourd'hui les grands groupes financiers, notamment de profiter d'aides publiques (réductions de cotisations,…) sans contreparties sociales ;

- plutôt que de laisser la place à des assurances privées en matière de sécurité sociale pour ceux qui ont les moyens d'y souscrire, **le programme prévoit au contraire un renforcement du système des soins de santé.** Ils seront d'ailleurs en faveur par exemple d'un conventionnement obligatoire des médecins lors de la grève des médecins de 1963.

Revenons aux années 1950. Des avancées sociales importantes sont obtenues, notamment début 56 : la réduction de la durée du travail dans des secteurs importants tels que les mines et la sidérurgie. La FGTB développe une campagne en faveur des réformes de structure. Cette propagande nourrit la confiance des travailleurs en leurs propres forces dans les nombreuses luttes sociales que connaît la Belgique à la veille des grandes grèves de l'hiver 60-61.

En 1959, sous la pression de sa gauche et des militants de la FGTB qui investissent le parti, le PSB, dans l'opposition depuis un an, adopte un programme de réformes de structure proche de celui de la FGTB qui concerne principalement les secteurs de l'énergie et du crédit.

Les luttes sociales se multiplient et tentent de résister aux mesures du gouvernement catholique-libéral de Gaston Eyskens. Les réformes de structure sont peu à peu popularisées par la FGTB. Cette propagande permet sans doute la construction d'une plus forte opposition au gouvernement de droite libérale-catholique.

La loi unique et la grève de l'hiver 60-61

Alors que la revendication fédéraliste était reléguée à l'arrière-plan par les syndicalistes wallons, la question resurgit à la fin des années 50. La dégradation de la situation économique de la Wallonie va à nouveau attiser les sensibilités respectives. Cette dégradation apparaît d'autant plus nette que la situation économique de la Flandre s'améliore.

D'autre part, les prises de décision au sein de la direction de la FGTB divisent les communautés. Les militants issus des deux grandes régions font majoritairement des choix politiques différents.

André Renard réunit en novembre 1960 les permanents des régionales wallonnes de la FGTB. Son but principal est de sauver la Wallonie sur le plan économique. Il y est notamment décidé de mettre sur pied un organisme de défense des intérêts économiques et sociaux de la Wallonie et de populariser cette prise de conscience auprès des travailleurs. C'est en ce sens qu'il lance l'hebdomadaire Combat (qui deviendra l'organe de presse du MPW - mouvement populaire wallon), qu'il veut plus orienté vers l'action syndicale que La Gauche, journal de la tendance de gauche du PSB que Renard avait accepté de soutenir symboliquement.

L'action de la gauche syndicale wallonne est sans arrêt bloquée par la majorité flamande. Les renardistes s'orientent progressivement vers la création d'un groupe de pression extérieur à la FGTB qui y favoriserait les actions en faveur des revendications wallonnes, étant donné que les conflits au sein de la FGTB recoupent un clivage communautaire.

Les choses vont davantage se préciser dans les combats à venir. C'est la lutte contre la loi unique du gouvernement Eyskens qui va révéler au grand jour les différentes conceptions de l'action syndicale.

Au départ, le projet de loi unique va susciter une opposition généralisée au sein de la FGTB. Mais les moyens de combattre le projet vont déclencher plusieurs années de conflit au sein de la FGTB et du monde socialiste.

Le 4 novembre 1960, le gouvernement Eyskens présente au parlement le projet de loi unique. Il s'agit d'un vaste programme d'austérité qui prévoit notamment :

- « *de réprimer* les infractions en matière d'octroi des allocations de chômage » via notamment des visites domiciliaires, et en privant certaines catégories de chômeurs du droit aux allocations ;
- *de renforcer* le contrôle médical en matière d'assurance maladie-invalidité ;
- *de revoir* à la baisse les conditions de recrutement et de traitement des agents communaux ;
- *le recul de l'âge de la retraite* de 60 à 65 ans dans les services publics et une augmentation des retenues pour les pensions de survie ;

— ***de nouveaux impôts*** qui à 85 % vont concerner la fiscalité indirecte, qui pèse plus lourdement sur les travailleurs et les couches sociales défavorisées.

On est frappé par la logique très actuelle de la loi unique :

— **concernant la sécurité sociale**, elle développe le principe de la conditionnalité croissante des allocations sociales. Cette mesure s'est depuis largement réalisée : en introduisant des catégories de chômeurs (chefs de ménage, isolés, cohabitants), la possibilité d'une fin de droit, en exigeant du chômeur qu'il rende la preuve de démarches en matière de recherche d'emploi ;

— **l'augmentation de la fiscalité indirecte** est aujourd'hui encore régulièrement proposée par Verhofstadt pour trouver des sources de financement supplémentaire ;

— Il y a quelques années, **l'âge de la retraite** des femmes est passé de 60 à 65 ans, et les mesures gouvernementales en matière de fin de carrière (report à 67 ans, débat autour des assimilations et des pensions à « points », etc…) montrent que le sabordage de droits sociaux fondamentaux est à l'ordre du jour ;

— D'autre part, **le monde politique fait souvent la publicité de réduction d'effectifs ou de réduction des dépenses dans la fonction publique** ; cette dénonciation participant à une vaste entreprise de disqualification de la notion même de service public. Fréquemment, le nombre de fonctionnaires que comptent les administrations et services sont dénoncés comme une hérésie alors qu'ils organisent un certain nombre de services publics fondamentaux : enseignement, internat scolaire, transport, soins, obtention de certaines aides sociales, etc.

En tout cas, la dénonciation de la loi unique fait l'unanimité au sein du monde socialiste et en particulier de la FGTB qui a dénoncé la première le projet de loi. Des réunions sont organisées où des orateurs du parti et du syndicat dénoncent le projet de loi unique.

Mais dans le chef des syndicalistes wallons en particulier, on s'impatiente. Les travailleurs sont prêts pour la grève.

— **Au sein du PSB**, André Genot, proche d'André Renard, responsable de la CGSP et militant de la fédération namuroise du PSB, dénonce au congrès du PSB l'opposition strictement parlementaire que mène le parti au projet de loi unique. André Genot déclare que la classe ouvrière est prête pour la grève et qu'elle ne se contentera pas de meetings ou de pétitions. Mais le congrès du PSB ne prend pas de décision d'action concrète. Celle-ci pourtant se développe.

  Suite à un congrès de l'action commune (organisation réunissant les différentes branches du mouvement socialiste) sous la présidence d'André Renard, deux heures d'arrêt de travail sont programmées pour le 21 novembre 1960. Une nouvelle journée d'action est organisée le 14 décembre par les régionales wallonnes de la FGTB et recueille un grand succès.

— **A la FGTB**, suite à la pression de plusieurs régionales, un comité national élargi est convoqué le 16 décembre 1960. La FGTB doit se prononcer alors que des secteurs sont

prêts à débrayer (les secteurs communaux et provinciaux de la CGSP ont d'ores et déjà décidé de partir en grève le 20 décembre, le jour de l'examen du projet de loi à la Chambre).

Les deux tendances de la FGTB s'affrontent. Il existe en effet deux propositions :

- *la motion d'Isidore Smets*, qui est celle des syndicalistes plus proches du PSB, majoritaires sur le plan national grâce à leur majorité flamande, propose de poursuivre la bataille pour le retrait de la loi unique et d'organiser une journée nationale de lutte dont la date serait fixée par le Bureau de la FGTB. Cependant, nombre de syndicalistes défenseurs de cette proposition, considèrent qu'étant donné le caractère politique de la loi unique, celle-ci doit être combattue uniquement par la voie parlementaire ;

- *La motion André Renard* propose de se prononcer pour l'organisation de la grève générale. Celle-ci serait décidée lors d'un congrès de la FGTB par un référendum interprofessionnel national.

La motion André Renard est battue. Elle recueille prêt de 476.000 voix contre près de 497.000 voix pour la motion de Smets. Ce sont les régionales wallonnes, accompagnées d'une importante opposition à Anvers et à Gand, qui ont voté en faveur de la motion Renard. Cette décision marque un point de non-retour entre les deux courants principaux au sein de la FGTB. Leur cohabitation sera désormais conditionnée à une fédéralisation des structures de l'organisation.

Faute d'une décision de la FGTB sur le plan national, la grève est déclenchée par la base dès le 20 décembre. La FGTB ne déclarera jamais la grève sur le plan national. C'est l'un des plus importants mouvements sociaux du XXème siècle en Belgique. Dans certaines régions, la lutte se poursuit pendant près de 5 semaines.

La grève prend une ampleur bien plus importante en Wallonie, malgré l'existence de mouvements importants dans certaines villes flamandes comme Anvers.

Voici les différents événements marquant l'organisation de la grève[7] :

- **les régionales wallonnes de la FGTB se coordonnent** sous la direction d'André Renard au sein d'un comité de coordination (CCRW). Elles vont tenter d'organiser la grève et de lui donner le plus d'impact possible ;

- c'est à ce moment qu'est **relancée la revendication fédéraliste**. Pour ses partisans, devant l'ampleur que prend le mouvement de grève en Wallonie, il apparaît clairement qu'une majorité conservatrice principalement flamande bloque le progrès social que pourrait construire la Wallonie avec ses propres forces sociales. Cependant, la tendance de gauche du PSB défend la perspective d'une marche sur Bruxelles afin de donner au mouvement un maximum d'ampleur sur le plan national[8]. Elle ne sera pas suivie sur ce point ;

[7] Jean Neuville et Jacques Yerna, Le choc de l'hiver 60-61. Les grèves contre la loi unique, Bruxelles, POL-HIS, 1991.

[8] La tendance de gauche du PSB a pour projet de donner un relais politique au renardisme. De composition hétérogène (syndicalistes, militants trotskystes, journalistes, intellectuels, parlementaires, etc.), elle dispose de son organe de presse La Gauche. Son éditeur responsable est Jacques Yerna et son rédacteur en chef Ernest Mandel. Marc Lorneau, « Le mouvement trotskyste belge : septembre 1939-décembre 1964 », Courrier hebdomadaire du CRISP, n°1062-1063, décembre 1984.

- durant la grève, **la majorité des dirigeants socialistes s'en tiennent à une opposition strictement parlementaire** au projet de loi unique. La droite socialiste marque son hostilité à la grève. Achille Van Acker ayant déclaré qu'il n'agirait pas autrement que le premier ministre en place, Louis Major appelle le premier ministre à faire des concessions car il craint de ne plus « tenir ses troupes » (sic). Tandis que la gauche se retrouve isolée. Elle appelle à organiser une marche sur Bruxelles afin de tenter de développer le mouvement au niveau national. C'est donc à contrecœur qu'elle voit s'organiser le repli wallon ;

- **les fédérations wallonnes du PSB réagissent**. Elles avancent les revendications de réformes de structure politique, convaincues que l'expansion économique de la Wallonie pose le problème des institutions nationales. Elles assurent un contact avec le CCRW dans lequel Renard accepte l'engagement des membres du parti mais tient cependant à ce que le syndicat garde le monopole de la direction de la grève ;

- André Renard recherche donc l'appui des fédérations wallonnes du PSB pour l'ouverture d'un second front qui consiste en la démission des parlementaires socialistes. L'assemblée des élus socialistes du 13 janvier 1961, réunissant 400 députés, sénateurs, députés permanents et bourgmestre de Wallonie, décide de mettre ses mandats politiques à la disposition du parti. Elle réclame le droit de la Wallonie à disposer d'elle-même et à choisir les voies de son expansion économique et sociale.

- le CCRW décide, après 5 semaines, de suspendre la grève et d'adopter de nouvelles formes d'action. Il formule également des propositions visant à maintenir l'unité du syndicat tout en garantissant une plus grande autonomie des instances régionales en créant un système de trois fédérations : wallonne, bruxelloise et flamande.

Notons, par rapport à la grève de l'hiver 60-61 :

- à l'heure où des milieux universitaires pronostiquent la disparition de la classe ouvrière, cette dernière **réaffirme son existence comme acteur politique** ;

- **la prédominance des rapports de force** au sein du syndicat et la pression exercée par la base syndicale. André Renard a la conviction de ne pouvoir faire autrement que d'organiser la grève générale, car la base des militants est déterminée dans son opposition. Il sait que de toute façon la grève se déclenchera et que ce qui importe, c'est de lui donner une organisation pour que son impact soit plus important ;

- **la capacité de la base syndicale,** relayée par certains de ses dirigeants, d'engager des actions pour défendre des politiques de solidarité et de sécurité sociale ;

- **la revendication fédéraliste** qui est relancée l'est sur la base des différences politiques importantes qui recoupent deux communautés distinctes. Elle se veut indissolublement liée à celle des réformes de structure. Les syndicalistes renardistes étaient depuis de nombreuses années partisans du fédéralisme. Désormais, la revendication est fédéralisme et réformes de structure anticapitalistes. Le fédéralisme devant donc rester un moyen permettant la réalisation du programme syndical. C'est uniquement parce qu'il sert une politique socialiste qu'il est revendiqué. Plusieurs soulignent déjà le danger de dissocier les deux revendications. Cette distinction permet d'appréhender la différence avec certaines

revendications autonomistes flamandes qui associent une plus grande autonomie politique avec la fédéralisation de la sécurité sociale.

Le mouvement populaire wallon (MPW)

Le début des années 60 est caractérisé par le réveil des tensions communautaires. La conjoncture se modifie. On assiste à une montée des revendications du mouvement wallon et du mouvement flamand.

Après la grève, le PSB s'engage dans une coalition gouvernementale avec le PSC. Alors que les congrès des socialistes wallons de 61 et 62 se prononcent en faveur du fédéralisme, le PSB refuse au niveau national d'adopter cette revendication. Engagé dans une coalition avec un parti fermement unitaire et conservateur, le PSB s'est engagé sur la voix du compromis des socialistes. Il s'agit d'un ensemble de mesures destinées à résoudre les problèmes communautaires. Le fédéralisme économique n'y est pas proposé. Le bureau du PSB souhaitait réformer le sénat en introduisant le principe de la majorité linguistique pour les questions communautaires.

Autre source de conflit, le programme gouvernemental prévoit le renforcement de l'autorité de l'Etat et le développement d'une politique d'assainissement financier. Il reporte à une date ultérieure les réformes de structure économiques. Conséquence de son engagement dans la coalition, le PSB abandonne sa revendication d'amnistie des sanctions pour faits de grève (le mouvement a été d'une grande ampleur, la gendarmerie – entité dépendant de l'armée à l'époque – a réprimé le mouvement et procédé à de nombreuses arrestations).

Le gouvernement vote successivement une réforme fiscale désavantageuse pour les salariés et des dispositions portant atteinte au droit de grève. Celles-ci permettent à la droite de réagir au mouvement de grève en donnant une plus grande facilité d'intervention aux forces de l'ordre.

Dans le prolongement de la grève :

- **devant le refus de la majorité de la FGTB** d'introduire une fédéralisation des structures syndicales, André Renard démissionne de son poste de secrétaire général adjoint.
- **les syndicalistes wallons lancent le mouvement populaire wallon (MPW).** Les centrales syndicales wallonnes de la FGTB s'y affilient collectivement et donne au mouvement une réelle base. Fort de ses 200.000 membres, le MPW se veut un groupe de pression indépendant. Il définit ses propres objectifs et les moyens pour y parvenir. Son programme est la réalisation des réformes de structure via la réalisation du fédéralisme économique. Le mouvement garde une certaine ampleur malgré le décès en 1962 d'André Renard. Il se maintient jusqu'à la fin des années 60, mais sera de moins en moins investi au fur et à mesure de la fédéralisation des structures de la FGTB.

Le PSB fait la sourde oreille aux revendications du MPW. Engagé dans la collaboration gouvernementale avec le PSC, parti majoritairement conservateur et antifédéraliste, il privilégie son alliance gouvernementale et se distancie du programme et des actions du MPW.

L'orientation prise par la direction du PSB d'une part, et la gauche syndicale wallonne d'autre part, initiera plusieurs années de conflits importants entre le PSB et la majorité wallonne de la FGTB.

Au fond, au travers de la création du MPW, les syndicalistes wallons ont pour projet de redéfinir les modalités de l'action syndicale au sein du mouvement socialiste :

- ***défendre en toute autonomie*** son propre programme et conditionner toute forme d'action commune (avec les autres branches du mouvement socialiste) à des engagements clairs pris de part et d'autre. C'est en ce sens que la régionale de Liège de la FGTB rompt l'Action commune en 1963 ;
- ***rassembler les différents mouvements wallons et s'appuyer sur une démarche citoyenne***. Une des initiatives du MPW tel que le pétitionnement wallon de 1963 recueille 645.499 signatures. Ce dernier réclame l'introduction du référendum d'initiative populaire et appelle à refuser l'adaptation des sièges parlementaires sans révision constitutionnelle ;
- ***réunir sans préférence politique les militants qui seraient en faveur des revendications de fédéralisme et de réforme de structure***. En ce sens, le MPW lance, à la veille des élections communales de 1964, l'opération vigilance wallonne qui appelle chaque candidat à se prononcer sur les revendications du MPW ;
- ***obtenir une fédéralisation des structures de la FGTB*** qui garantisse une autonomie d'action aux régionales wallonnes de la FGTB.

Fédéralisation du monde socialiste

Le PSB votera, fin 1964, après un recul électoral lors des élections communales du 11 octobre 1964, l'incompatibilité entre la qualité de membre du PSB et celle de dirigeant du MPW et/ou de collaborateur aux journaux de la tendance de gauche du parti (La Gauche et Links)[9].

Ce n'est que quelques années plus tard que **le PSB s'inscrira dans un processus de fédéralisation de ses propres structures et qu'une génération de militants acquis à la cause fédéraliste wallonne occupera la direction du parti.** Finalement, en 1978, le PSB devient le PS en Wallonie et à Bruxelles et le SP en Flandre. Mais le programme des réformes de structure sera quant à lui relégué aux oubliettes.

Quant au MPW, il va progressivement perdre de sa force de frappe et sera désinvesti par les militants syndicaux wallons au fur et à mesure que **le processus de transformation des structures de la FGTB prendra corps :**

- **une autonomie progressive des régionales wallonnes sera garantie.** En 1963, un régime de parité linguistique est introduit au Secrétariat et au Bureau mais pas encore au congrès et au comité national. L'interdiction du cumul des mandats est décidée en février 1964 ;

[9] Nicolas Latteur, La gauche en mal de la gauche, De Boeck (POL-HIS), 2000.

- **en avril 68, le droit se constituer en interrégionales est reconnu.** Le secrétariat de l'interrégionale wallonne est composé de 4 personnes toutes par ailleurs dirigeantes du MPW (Robert Lambion, président, et trois secrétaires : André Genot, Alfred Delourme et Willy Schugens) ;

- **nouvelles avancées en 1978 où les interprofessionnelles sont officiellement reconnues** comme faisant partie avec les centrales professionnelles de la composition du syndicat.

Entretemps, certains dirigeants syndicaux – une infime minorité – se lanceront en politique dans les nouvelles formations wallonnes (le parti wallon des travailleurs (PWT) ou encore le rassemblement wallon (RW) qui n'associera plus les revendications de fédéralisme et de réformes de structure) qui disparaîtront du paysage politique au début des années 80 pour être majoritairement absorbées dans le parti libéral. La majorité des dirigeants réintégrera le PSB en 1967, lors du congrès des socialistes wallons. André Genot et Jacques Yerna participent à ses travaux préparatoires et poussent les socialistes wallons à adopter leur position.

La gauche syndicale wallonne se démarquera à nouveau dans le congrès de 1971 en défendant les thèses sur le contrôle ouvrier en tentant ainsi que le programme des réformes de structure ne reste pas lettre morte.

Quelques apports du « renardisme »

Ces acquis des années 50 et 60 contiennent aussi des éléments importants pour aujourd'hui :

- **Au niveau de l'action syndicale**

  - Un des apports incontestables du courant renardiste, **c'est la pratique de l'indépendance syndicale.** Le syndicat élabore son propre programme et ses propres alternatives, non que l'on refuse tout contact avec un parti politique ou d'autres forces sociales mais que l'on élabore au sein du syndicat sa propre analyse, son propre programme, ses propres revendications – donc que l'on se positionne sur le plan politique – et ses propres modes d'action Et qu'à ce titre chercher des relais politiques est fondamental.

  - Autre apport : **la revendication de mettre fin au cumul des mandats politiques et syndicaux ;**

  - **Le soutien au développement des structures interprofessionnelles au sein du syndicat** tout en conservant les spécificités propres à chaque secteur. Il y a cette volonté – utile pour aujourd'hui à l'heure où l'on proclame que certains salariés n'ont rien à voir avec d'autres – de réunir le monde du travail, de faire converger ses forces pour le rendre plus résistant et donc mieux à même d'avancer ses propres revendications.

- Au niveau programmatique et idéologique

  On voit que les enjeux de l'époque concernent des débats d'une grande actualité.

- **La sécurité sociale :** déjà la loi unique proposait d'introduire des mesures vexatoires pour les chômeurs, de conditionner davantage les droits sociaux et d'ainsi faire place à l'idéologie de la responsabilité individuelle à la mode aujourd'hui. Cette dernière fait des problèmes sociaux des problèmes moraux, et des problèmes moraux des problèmes de responsabilité individuelle. Dans cette conception, seules les personnes précarisées méritantes (qui se conforme à un code disciplinaire : une recherche d'emploi, une formation), celles qui auront rendu des preuves de leur bonne volonté à s'intégrer seront « aidables ». On glisse idéologiquement de l'assurance sociale à la charité publique. Face à cette conception, le mouvement syndical socialiste oppose des revendications de renforcement des droits sociaux et pointent les déterminants sociaux et économiques qui conduisent structurellement des populations à vivre sans emploi.

- **Les réformes de structure : elles proposaient un plan de contrôle des holdings financiers, de redéploiement des services publics et de planification de l'activité économique.** Par le programme des réformes de structure, **la FGTB se situe dans un combat pour compléter la démocratie politique par la démocratie économique et sociale.** La nationalisation de l'énergie, le contrôle des holdings, le renforcement des conseils d'entreprise et le contrôle ouvrier à instaurer progressivement, visent à mettre fin à la relation inégalitaire du travailleur face à son employeur privé. Il s'agit pour les travailleurs de s'approprier leurs conditions de vie et de travail, de définir comment produire, que produire, comment répartir le travail socialement nécessaire…

- **Le pouvoir privé doit être recontrôlé par le politique. Le politique doit être investi par les travailleurs via des représentants pour mettre fin à la domination des grands groupes financiers.** Ceux-ci doivent rendre des comptes à l'Etat afin d'assurer cette démocratie devenue à la fois politique, économique et sociale. Ce faisant, le syndicat refuse de considérer comme naturelles les lois du marché et qu'un groupe social entend prioritairement défendre ses intérêts au détriment de la majorité.

- **Le programme renardiste comporte également la conception d'une revalorisation de la notion de service public à l'heure où la privatisation est en vogue.** Au contraire, on trouve dans ces débats historiques **une défense du service public** comme élément de démocratie économique et sociale pour les citoyens et une **proposition relative à sa modernisation**, à son adaptation à de nouveaux besoins.

- **Le fédéralisme, tant au sein de l'organisation syndicale qu'au sein des structures de l'Etat, est justifié non pour des raisons nationalistes mais pour des raisons politiques.** Dans cette conception, une région plus conservatrice ne peut imposer à une autre sa politique et l'empêcher de construire son émancipation sociale et économique. Tel est en tout cas le fondement de la revendication fédéraliste reliée au programme des réformes de structure anticapitalistes.